



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question au Gouvernement n° 2023

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Aujourd'hui même, les salaires d'Electricité de France et de Gaz de France manifestent dans tout le pays leur inquiétude.

Le Conseil européen des ministres de l'énergie se réunit en effet en ce moment même pour rédiger un projet de directive européenne sur l'organisation du marché intérieur du gaz.

On risque, comme cela menace déjà pour l'électricité, d'introduire la concurrence sur le marché du gaz et de permettre aux grands fournisseurs proches d'écremer les meilleurs sites français de clientèle. Cela aurait inévitablement pour conséquence un arrêt de l'investissement, une perte massive d'emplois, une dégradation du service public.

M. Borotra dit volontiers, lorsqu'il est ici, qu'il est un défenseur du service public. Mais il faut bien reconnaître qu'à Bruxelles, il le brade !

Que compte faire le Gouvernement pour garantir le service public du gaz qui, comme celui de l'électricité, donne satisfaction à tous nos concitoyens ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. En ce moment même, à Bruxelles, M. Franck Borotra défend le service public du gaz «à la française», comme il l'a fait pour celui de l'électricité. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il y a quelques semaines, a été adoptée une directive européenne sur l'électricité conforme à nos intérêts. Le problème du gaz est un peu différent du point de vue technique car nous sommes exportateurs d'électricité mais ne sommes plus guère producteurs de gaz. En ce qui concerne cette seconde source d'énergie, ce qui est très important, c'est de maintenir les contrats d'approvisionnement à long terme dont la France a besoin.

Notre position sur ce dossier s'inspire de la même philosophie que pour l'électricité. Nous acceptons le principe de la concurrence et de l'ouverture du marché, à condition que celle-ci soit limitée et maîtrisée.

M. Christian Bataille. Le libéralisme ruine le service public !

M. le président. Monsieur Bataille, je vous en prie !

M. le ministre délégué au budget. Nous avons trois objectifs. D'abord le respect du service public, pour les employés du gaz, qui ont droit au maintien de leur statut, mais aussi pour nos consommateurs domestiques, qui ont droit à l'égalité devant le service public.

M. Maxime Gremetz. C'est la déréglementation !

M. le ministre délégué au budget. Nous voulons en second lieu défendre les intérêts de l'opérateur national, Gaz de France, et l'objectif d'indépendance énergétique de notre pays.

Enfin, nous avons besoin pour nos entreprises d'une énergie à bas prix, de façon à les aider dans la concurrence internationale. C'est avec cet objectif d'intérêt national que la France défend sa position à Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Aujourd'hui même, les salaires d'Electricité de France et de Gaz de France manifestent dans tout le pays leur inquiétude.

Le Conseil européen des ministres de l'énergie se réunit en effet en ce moment même pour rédiger un projet de directive européenne sur l'organisation du marché intérieur du gaz.

On risque, comme cela menace déjà pour l'électricité, d'introduire la concurrence sur le marché du gaz et de permettre aux grands fournisseurs proches d'écarter les meilleurs sites français de clientèle. Cela aurait inévitablement pour conséquence un arrêt de l'investissement, une perte massive d'emplois, une dégradation du service public.

M. Borotra dit volontiers, lorsqu'il est ici, qu'il est un défenseur du service public. Mais il faut bien reconnaître qu'à Bruxelles, il le brade !

Que compte faire le Gouvernement pour garantir le service public du gaz qui, comme celui de l'électricité, donne satisfaction à tous nos concitoyens ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. En ce moment même, à Bruxelles, M. Franck Borotra défend le service public du gaz «à la française», comme il l'a fait pour celui de l'électricité. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il y a quelques semaines, a été adoptée une directive européenne sur l'électricité conforme à nos intérêts. Le problème du gaz est un peu différent du point de vue technique car nous sommes exportateurs d'électricité mais ne sommes plus guère producteurs de gaz. En ce qui concerne cette seconde source d'énergie, ce qui est très important, c'est de maintenir les contrats d'approvisionnement à long terme dont la France a besoin.

Notre position sur ce dossier s'inspire de la même philosophie que pour l'électricité. Nous acceptons le principe de la concurrence et de l'ouverture du marché, à condition que celle-ci soit limitée et maîtrisée.

M. Christian Bataille. Le libéralisme ruine le service public !

M. le président. Monsieur Bataille, je vous en prie !

M. le ministre délégué au budget. Nous avons trois objectifs. D'abord le respect du service public, pour les employés du gaz, qui ont droit au maintien de leur statut, mais aussi pour nos consommateurs domestiques, qui ont droit à l'égalité devant le service public.

M. Maxime Gremetz. C'est la déréglementation !

M. le ministre délégué au budget. Nous voulons en second lieu défendre les intérêts de l'opérateur national, Gaz de France, et l'objectif d'indépendance énergétique de notre pays.

Enfin, nous avons besoin pour nos entreprises d'une énergie à bas prix, de façon à les aider dans la concurrence internationale. C'est avec cet objectif d'intérêt national que la France défend sa position à Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Guyard Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2023

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7851

Réponse publiée le : 4 décembre 1996, page 7851

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 1996